

SERVICE PUBLIC ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Une crise aux multiples facettes, financière, économique, sociale, environnementale, alimentaire, sévit en France comme dans le reste du monde. Cette crise systémique puise ses racines dans une organisation de la production cherchant à satisfaire la tyrannie des marchés. Elle consacre le règne du court-termisme, de la productivité et de la rentabilité immédiates, de la déconnection entre économie réelle et financière.

Les origines et les conséquences de cette crise structurelle renforcent la pertinence et les propositions portées par la CGT depuis de nombreuses années, en matière économique, sociale et environnementale. Le besoin d'une autre stratégie de développement appelant de profondes

transformations économiques et sociales, est plus que jamais démontré. L'intérêt d'un nouveau mode de développement, promu par le 49^e congrès de la CGT, fondé sur la solidarité pour un développement humain durable se trouve conforté.

Dans sa résolution d'actualité, celui-ci décide « d'engager une campagne nationale pour promouvoir la place, les missions et le développement du Service public afin de mieux répondre aux besoins sociaux de toutes et tous. »

Il considère que le dogme d'une mesure de l'efficacité reposant exclusivement sur des critères comptables fait que « les Services publics, les entreprises publiques, ont été sommés d'intégrer les

contraintes de la concurrence et d'appliquer des règles de gestion tournées vers la seule maîtrise des dépenses ». Cette conception est à l'opposé de l'objectif recherché par la CGT : créer les conditions d'un mieux vivre au travail et hors travail qui passe inévitablement par un investissement sérieux dans des services publics suffisants et adaptés.

En effet, le Service public joue un rôle fondamental dans la conception qu'a la CGT du développement humain durable : d'abord parce qu'il repose sur le principe de la recherche du progrès social permanent, ensuite parce qu'il s'inscrit, par essence, dans la pérennité nécessaire au développement pour aujourd'hui et pour demain.

Un projet CGT au service du progrès social permanent

Le Service public, production et répartition des richesses

La crise est le résultat logique et inévitable d'un mode de production reposant sur la double exploitation du travail et de la nature. Cette logique atteint aujourd'hui ses limites : l'aggravation exponentielle des inégalités sociales et territoriales, et de la pauvreté, la raréfaction des ressources naturelles, et leur utilisation sans discernement, confirment que le temps est venu de fonder les relations sociales sur un autre type de développement, en inventant un nouveau rapport de l'Humain à la Nature, au service du progrès social permanent.

Par ailleurs, le mode de développement capitaliste se caractérise par un rapport au temps extrêmement court, situation qui s'est accélérée dans la dernière période. Or, le temps du développement humain durable, temps long par définition, entre en opposition avec le temps court du système capitaliste. La recherche d'un profit maximum le plus rapidement possible conduit à une intensification, du travail et de l'exploitation des ressources naturelles.

La CGT porte une autre vision du développement, inscrite dans la durée, visant la satisfaction des besoins sociaux pour aujourd'hui et pour demain. Elle

ambitionne la conjugaison du présent et du futur en corrigeant les effets néfastes des errements du passé.

À ce titre, les progrès technologiques et informationnels ne doivent pas être mis au service d'un profit immédiat, mais à celui du « mieux vivre », du « mieux travailler », aujourd'hui et demain. Cela pose inévitablement la question des outils même du progrès : la logique marchande est-elle compatible avec le développement de la recherche, des techniques de l'information, et de la formation, au service de tous, dans un objectif de développement humain durable ?



Un tout autre mode de développement s'impose. Il doit résulter d'une réflexion sur finalités et sur les formes de la production de richesses. Pour la CGT, ce n'est pas la croissance en tant que telle qui est un problème, mais les conditions dans lesquelles elle se réalise et ce à quoi elle doit servir. Produire autrement, autre chose, en respectant travail, ressources et environnement, et en recherchant la satisfaction des besoins, est impératif. C'est uniquement dans ces conditions qu'une autre répartition des richesses, plus juste, prend tout son sens.

Le Service Public et les politiques publiques est indispensable au développement humain durable qu'ambitionne la CGT. Parce que sa raison d'être est la satisfaction de l'intérêt général, la promotion du « bien commun », et la recherche du progrès social permanent, il doit redevenir la colonne vertébrale de l'intervention publique.

Le Service Public, le citoyen au cœur de la décision

Le développement humain durable ne peut se résumer à un mode de développement, si vertueux soit-il ! Il s'agit de concevoir autrement l'organisation de la société, et, singulièrement, la place qu'y prend l'Humain, salarié, usager et citoyen. Les notions d'égalité et de démocratie sont indissociables de cette conception du développement : elles sont garantes de sa réussite, elles fondent le contrat social.

Il est d'ailleurs assez paradoxal, de la part des gouvernants, de dénoncer un « soi-disant » individualisme devenu culturel, et une indifférence à la « chose publique », alors même que l'on

prive salariés et citoyens des moyens d'exercer leur droit à l'élaboration et au contrôle économique et social !

Pour la CGT, il est au contraire indispensable de les associer, tant à la définition des besoins, qu'à la manière de les satisfaire, et bien sûr à l'évaluation des résultats. C'est le sens de la réappropriation publique revendiquée par la CGT.

Introduire la démocratie comme un élément essentiel des conditions de l'intervention publique revient à changer de paradigme : ce n'est plus la recherche des intérêts du capital qui sert de cadre, mais celle des peuples d'aujourd'hui et de demain, quelle que soit leur origine géographique ou sociale ... et ça change tout ! Gageons par exemple que l'aménagement du territoire, la localisation des activités, la densité et la qualité des services publics ne seront pas du tout les mêmes, selon qu'ils seront définis à partir des sièges sociaux des entreprises, ou selon les aspirations individuelles et collectives des salariés/citoyens !

Le Service Public, pour une autre mesure du développement

L'ambition portée par la CGT en revendiquant un développement humain durable, sa volonté de faire de la question démocratique la condition première de ce développement, impliquent aussi d'inventer une autre mesure du développement. C'est pourquoi elle propose la création de nouveaux indicateurs de développement économique et humain.

L'enjeu est d'envergure ! Il s'agit ni plus ni moins de démontrer que le développement ne se

limite pas à la plus value dégagée, bien au contraire : la comparaison du classement d'un territoire en fonction de son PIB, ou en fonction de l'indicateur de santé sociale (voir Florence Jany-Catrice) montre une déconnection complète. La qualité des conditions de vie, de travail, de déplacement, du lien social ... participent aussi à la mesure de la richesse d'un territoire.

La mesure du développement par le PIB répond à une vision partisane exclusivement liée aux objectifs économiques. La nature même du développement humain durable impose de réfléchir à d'autres paramètres : il ne s'agit plus d'évaluer les seules performances économiques des pays du monde (encore faudrait-il ce mettre d'accord sur la définition que l'on en donne !), mais de mesurer si économie, social et environnement interagissent harmonieusement (1).

Au-delà de l'efficacité des entreprises, n'est-il pas aussi nécessaire de mesurer le taux d'éducation, l'égalité entre les femmes et les hommes ou la santé de la population ? Mais au-delà de ces quelques exemples, vouloir lutter contre les inégalités et la pauvreté nécessite aussi de pouvoir la mesurer convenablement, au plus près de sa réalité. Le baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP 40) s'y emploie ; cette démarche mériterait d'être confortée, sécurisée et déployée. Certains territoires, dans le monde comme en France, se sont d'ores et déjà engagés dans cette démarche, d'aucuns ambitionnent même de mesurer le bonheur (voir Conseil régional Nord Pas de Calais) !

L'efficacité, la pertinence, la qualité des services publics, se

(1) L'avis d'Istanbul de 2007 invite à « aller au-delà des indicateurs habituels tels que le PIB par habitant. Un avis du CESE de 2009 recommande l'agrégation de plusieurs indicateurs sociaux et environnementaux.

mesure d'abord à la satisfaction de ces enjeux.

Cette nouvelle conception de l'évaluation nécessite d'affiner, voire créer, et de suivre des indi-

cateurs sociaux et environnementaux, mais aussi d'y associer salariés et citoyens.

Investir dans le développement de la statistique publique est

donc fondamental : sécuriser, pérenniser, territorialiser le recueil et l'exploitation des données est indispensable à la décision publique.

Un projet au service des salariés d'aujourd'hui et de demain

Le Service Public, outil de l'indépendance

S'inscrire dans un développement humain durable nécessite en tout premier lieu de créer les conditions d'une sécurisation des activités humaines, économiques, sociales et environnementales, d'une part, parce qu'elles ont vocation à produire leurs effets sur du long terme, et d'autre part parce qu'elles doivent assurer aux peuples une indépendance à même de les dégager des contraintes, aléas et risques d'un marché débridé.

« L'accès de tous aux biens et services publics mondiaux (eau, énergie, transport, médicament, services de la santé, éducation, culture, information, communication) est un droit et doit être garanti ». Cet extrait des repères revendicatifs de la CGT rappelle que ces biens et services publics correspondent à des droits fondamentaux et reconnus par la constitution. Quelques exemples, très loin d'être exhaustifs :

- la CGT revendique un pôle public de l'énergie, intégrant l'ensemble de la filière ; sécurité, réponse aux besoins, égalité d'accès, investissement dans la recherche pour promouvoir d'autres sources d'énergie, sont autant de raisons pour affirmer que l'énergie doit pouvoir échapper aux logiques concurrentielles (2) ;

- en matière de transports, la démonstration n'est plus à faire que Le mode d'organisation des transports, quantitativement et qualitativement, est un levier déterminant dans la lutte contre l'émission des gaz à effet de serre (3) ;
- l'eau est bien sûr un enjeu fondamental, la loi reconnaît d'ailleurs qu'elle fait partie du patrimoine commun de la nation. Pour la CGT, la politique de l'eau doit garantir les besoins actuels et préserver les besoins des générations futures, en France comme dans le reste du monde. L'accès de tous à cette ressource doit être garanti et ne saurait faire l'objet de domination et de conflits.

Le Service Public, outil d'émancipation

La CGT milite pour l'émancipation de toutes et tous, tout au long de la vie. Le Service Public joue un rôle fondamental en la matière : il est un élément moteur et constitutif de l'ambition de développement humain durable portée par la CGT ; quelques exemples :

- la culture, la communication et l'information (4) participent à l'émancipation et à l'autonomie de toutes et tous, en favorisant la connaissance et les échanges ; l'accès de tous

aux outils et réseaux de culture, information et communication doit donc être assuré et constitue un enjeu pour promouvoir le « tous ensemble » que souhaite la CGT,

- L'éducation et la formation professionnelle (5) sont des droits fondamentaux pour construire une femme ou un homme libre, responsable, épanoui-e dans sa vie, son métier et ses rapports sociaux. Posséder les savoir, savoir-être et savoir-faire est bien sûr un objectif prioritaire pour la CGT qui place l'humain au cœur de sa conception du développement,
- La santé et l'action sociale (6) sont déterminantes pour assurer le bien être et l'adaptation à l'environnement social. Les politiques publiques de santé et d'action sociale doivent permettre que nul ne souffre d'exclusion tant sociale, que du milieu du travail en raison d'un accès insuffisant ou inadapté à l'offre de soins ou aux dispositifs d'action sociale. Ceci est encore plus prégnant s'agissant des conditions de vie et de travail des femmes.

Le Service Public, outil de préservation des ressources

Le changement climatique et la perte de biodiversité, évène-

(2) Fiche repères revendicatifs n° 30 et 31 et fiche outil « Service Public et environnement ».

(3) Fiche repères revendicatifs n° 29, 30 et 31 et fiche outil « Service Public et environnement ».

(4) Fiche repère n° 25.

(5) Fiche repère n° 15.

(6) Fiche repère n° 22, 24 et 30.

ments majeurs de ces dernières décennies, fixent un nouveau cadre aux politiques publiques. Un engagement politique fort ne peut se contenter de « vitrines » et déclarations d'intention. Il nécessite surtout que la question de l'intervention publique, de ses formes et de ses moyens ne soit pas évacuée ! Il n'y a pas d'un côté la puissance publique stratège et de l'autre organisatrice ; le mode d'organisation de l'Etat, des collectivités territoriales et plus largement de l'ensemble des services publics doit aussi participer aux objectifs adoptés en matière environnementale.

L'aménagement du territoire, compétence publique par excellence, ne peut se concevoir comme une adaptation aux stratégies d'implantation (ou de délocalisation !) des entreprises ! Il est de la responsabilité de la puissance publique de favoriser la localisation et le développement des activités sur le territoire en recherchant la diminution des déplacements et le rapprochement des lieux de vie et de travail.

Les engagements pris lors du Grenelle de l'environnement, notamment en matière de rénovation des bâtiments publics, doivent être tenus ; il en va de la santé de tous les utilisateurs, usagers comme personnels.

Les services chargés du contrôle et de la prévention, comme ceux des douanes ou de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes doivent être développés, à l'inverse de ce qui se produit actuellement.

Le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, possédait jadis en son sein les services centraux et déconcentrés à même d'apporter expertise, mesure, et aide à l'élaboration de politiques environnementales. Ils s'inscrivaient donc en soutien à la décision publique, particulièrement concernant la mise en œuvre des décisions du Grenelle. Il faut revenir sur leur démantèlement et au contraire les développer.

Enfin l'exemplarité ne doit pas reposer sur les salariés et les

citoyens. La puissance publique, qu'elle soit d'Etat, ou territoriale peut, doit démontrer un engagement fort en faveur du développement humain durable, par exemple en intégrant des clauses sociales et environnementales aux marchés publics ou en favorisant les systèmes de restauration collective (hôpitaux, établissements scolaires) organisés autour des circuits courts ou d'une agriculture responsable.

Au-delà de ces exemples forcément réducteurs, il s'agit de réfléchir les politiques publiques à partir des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, dans un cadre général marquant l'engagement politique et la volonté d'aboutir, et non comme une juxtaposition de dispositions sans cohérence, quand elles ne sont pas contradictoires. La CGT, quand à elle, continuera à œuvrer pour que le développement humain durable soit la logique des nouvelles relations économiques, sociales et environnementales, en France, en Europe, et dans le monde.